

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

A compter du 1er Janvier 2025

Honoraires maximaux de vente TTC à la charge vendeur

5 000 € + 3,5 % du prix de vente

Garages et parkings :

10% TTC du prix de vente avec un minimum de 2 000 € TTC

Terrains:

6% TTC du prix de vente avec un minimum de 3 000 € TTC

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "Success" avec validation de la clause "confiance":

L'absence d'offre d'achat au prix mentionné dans la clause "confiance", dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.

L'absence d'offre d'achat au prix mentionné dans la clause "confiance", dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.

L'absence d'offre d'achat au prix mentionné dans la clause "confiance", dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème."

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "Success" avec validation de la clause "fidélité":

Après la signature d'un acte authentique pour un bien confié à la vente dans le cadre d'un mandat Success, le client bénéficiera d'une remise de 25% sur les honoraires à sa charge pour toutes les futures transactions qui seraient passées, pour son compte, avec le concours d'un Market Center du réseau KELLER WILLIAMS FRANCE.

Les remises commerciales prévues dans le mandat "Success" pour les clauses "win-win", "confiance" ou "fidélité" ne sont pas cumulables.

Dans le cas où plusieurs de ces remises seraient applicables seule la remise la plus élevée sera retenue.